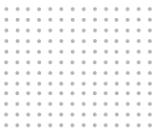




Rumilly, le 24 septembre 2015

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

::



Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr



Sommaire

1. Introduction
2. Diagnostic
 - a) Situation et spécificités géographiques
 - b) Eléments démographiques
 - c) Eléments socio-économiques
 - d) Forces et faiblesses
 - e) Les contraintes spécifiques
 - f) Les écoles existantes et la répartition des élèves
3. Présentation de la situation
 - a) Au niveau municipal
 - b) Au niveau associatif
 - c) Transport scolaire
 - d) Locaux et équipements
4. La concertation
5. L'organisation éducative
 - a) Les orientations éducatives
 - b) L'organisation de la journée
6. Instance de pilotage
7. La démarche d'évaluation
8. Conclusion



1. Introduction

Afin d'accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il est demandé aux communes de rédiger un Projet Educatif Territorial (PEDT). Celui-ci va concerner pour la ville de Rumilly un public âgé de 3 à 11 ans – les enfants scolarisés à l'école primaire.

Précédemment, la ville de Rumilly avait défini un Projet Educatif Local (PEL) pour les années 2013 à 2017. Le PEDT s'en inspirera largement puisqu'il en est une variation et, ayant de nombreuses similarités, on en retrouvera tous les points communs. Ainsi, les valeurs qui sont le fondement du PEL sont reprises ici dans le PEDT : respect, responsabilité, solidarité, égalité, citoyenneté auxquelles il convient d'ajouter la laïcité. Ensuite, les orientations prioritaires concernant les différents accueils de l'enfance, l'ouverture aux autres et au monde, les accès à la culture, au sport et aux loisirs, la parentalité, la prévention, la citoyenneté et la participation, le soutien aux partenaires éducatifs seront bien présentes.

De la sorte, le PEDT présentera en cohérence avec le PEL un approfondissement de celui-ci pour ce qui est du périscolaire et de l'extrascolaire en précisant notamment quels sont les liens avec le scolaire. Le PEDT fera en particulier apparaître les nouveaux Temps d'Activités Périscolaire (TAP) qui ont vu le jour avec le changement des rythmes scolaires. Les TAP ont été mis en place selon les principes suivants :

- favoriser l'accès au plus grand nombre
- avec une politique tarifaire adaptée
- selon une approche ludique
- en conservant des ateliers éducatifs existants (CLAS) mais n'ayant pas les mêmes objectifs.

2. Diagnostic

a) Situation et spécificités géographiques

La ville de Rumilly a tenu une place stratégique par le passé, notamment par sa situation sur l'axe Chambéry - Aix les Bains - Genève, étant même durant une période une ville de garnison abritant plus de 10 000 personnes. Perdant quelque peu de son influence au profit d'Annecy, elle est l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt et voit sa population considérablement augmenter, attirant de nouveaux habitants par la qualité de vie qu'elle propose et son dynamisme économique, en étant de plus en plus urbaine sans renier ses origines rurales toujours présentes.

Rumilly est située au sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix-les-Bains. Au cœur de l'Albanais, elle est le chef-lieu d'un canton qui regroupait il y a peu encore 18 communes pour 28 000 habitants. Ces communes qui constituent la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) font dorénavant partie d'un canton plus vaste accueillant la Communauté de Communes d'Alby, portant ainsi le nombre d'habitants de ce nouveau canton à plus de 40 000 habitants.

Rumilly est encadrée par deux rivières encaissées, le Chéran et la Néphaz qui ont constituées des ressources et jouées le rôle de barrières naturelles. La commune s'étend sur une superficie de 1689 hectares, à une altitude de 334 mètres à la Mairie. L'environnement proche est collinaire mais se transforme rapidement au-delà des limites de la commune pour devenir montagneux. Rumilly est une des villes portes des Bauges depuis le 1^{er} mars 2007.

Rumilly est donc situé dans les Préalpes françaises, au sein d'une vallée verdoyante favorable aux exploitations agricoles mais aussi au développement économique.

b) Éléments démographiques

Le nombre d'habitants de Rumilly augmente régulièrement depuis de nombreuses années. Ainsi, la population légale 2012 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 était de 14 290 habitants (source INSEE). Le nombre d'habitants a ainsi augmenté de plus de 3% en cinq ans puisque la population était de 13 852 habitants en 2007. Elle a même augmenté de 110% de 1968 à 2010 selon une croissance relativement linéaire.

Rumilly a une population plutôt familiale, composée de parents avec des enfants. Sa pyramide des âges est équilibrée avec cependant un léger creux de population entre 15 et 24 ans (qui peut s'expliquer par le départ des étudiants) et des enfants en bas âge ainsi que des personnes de 30 à 45 ans nombreux. Les enfants âgés de 3 à 10 ans étaient 1500 en 2012, soit 10,8% de la population.

La croissance forte de sa population depuis 1968 s'explique à la fois par un solde naturel positif et par un nombre d'arrivées dans la commune supérieur au nombre de départs.

La part de population étrangère est de 9%, taux similaire à la Haute-Savoie, mais supérieur à ceux observés en Rhône Alpes et en France.

En 2010, la population de Rumilly compte 5623 ménages. Ce nombre a augmenté de 35% depuis 1999, soit un taux plus élevé que celui de l'augmentation de la population, avec une part de familles ayant des enfants assez élevé.

Dans les familles avec enfant(s), les familles monoparentales représentent 22,9% de l'ensemble de ces familles – proportion en forte hausse.

Près de 60% des ménages ont emménagé il y a moins de 10 ans, signe d'une certaine mobilité de la population.

c) Éléments socio-économiques

Si le revenu médian des rumilliens augmente régulièrement, il est moins élevé qu'en Haute-Savoie : 1582 € contre 1942 € en 2011. La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée reste en forte proportion celle des ouvriers (38,4%) suivie des professions intermédiaires (22,7%).

L'emploi sur le territoire est marqué par une très forte présence de l'industrie et donc de l'intérim, et une faiblesse relative des commerces, transports et services divers.

Le taux de chômage en 2012 est de 12,6% à Rumilly, contre 13,2% au niveau national et 9,4% pour la Haute-Savoie.

d) Forces et faiblesses

La ville de Rumilly apparaît comme un territoire dynamique, en expansion et qui attire de nombreuses familles qui souhaitent trouver des logements à des prix plus abordables dans la région. Elles peuvent trouver à Rumilly de nombreuses infrastructures : gare, hôpital, pompiers, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, etc.

On y trouve donc des conditions de vie agréables tout en conservant une proximité d'agglomérations plus importantes.

De plus, le territoire bénéficie de réseaux déjà constitués entre les différents partenaires éducatifs grâce au PEL, au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter Etablissement (CESCIE) ou d'autres instances encore.

Des difficultés subsistent malgré tout : les étudiants trouvent peu de possibilités post-bac et les transports collectifs intramuros en dehors des transports scolaires sont inexistantes pour le moment (un plan urbain est en cours). Enfin, la hausse constante des effectifs scolaires impose une adaptation au niveau des locaux pas toujours évidente à suivre.

e) Les contraintes spécifiques

L'organisation des écoles publiques aujourd'hui est particulière puisque les enfants sont regroupés par niveau pour les écoles élémentaires. Ainsi, l'école René Darmet rassemble tous les élèves de CP et CE1, les écoles d'Albert André et Léon Bailly les élèves de CE2 et CM1, et l'école Joseph Béard les élèves de CM2. Cette organisation devrait être modifiée pour la rentrée de septembre 2017 où l'on retrouvera des écoles par secteur.

Les écoles maternelles, quant à elles, sont organisées par secteur.

f) Les écoles existantes et la répartition des élèves

ETABLISSEMENTS PUBLICS	effectifs 2015/2016	effectifs 2014/2015
ECOLES MATERNELLES		
Champ du Comte	119	127
Prés Riants	92	104
Centre	171	155
Joseph Béard	98	104
TOTAL	480	490
ECOLES ELEMENTAIRES		
Léon Bailly	136	128
Albert André	175	180
Joseph Béard	154	108
René Darmet	341	320
TOTAL	806	736
TOTAL PRIMAIRE	1286	1226
COLLEGE		
Le Clergeon	840	818
LYCEES		
Professionnel "Porte des Alpes"	468	500
L'Albanais	1128	1039
TOTAL SECONDAIRE	1596	1539
TOTAL PUBLIC	3 722	3 583

ETABLISSEMENTS PRIVES	TOTAL EFFECTIFS
Clairjoie	60



Jeanne d'Arc	420
CM2 à Démotz	115
collège Démotz	879
lycée Démotz	374
Total Démotz	1368
TOTAL	1848

Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire, public et privé confondu, est donc de 1821.

3. Présentation de la situation

Le territoire communal révèle une grande richesse. D'une part, en raison du grand nombre d'enfants et de jeunes présents. D'autre part, grâce à un tissu éducatif et associatif constituant un maillage remarquable.

Ainsi, la ville de Rumilly est dynamisée par plus d'une centaine d'associations qui interviennent dans de nombreux domaines : sport, culture, loisirs et vie sociale, éducation, formation, insertion, solidarité, social, santé, environnement, agriculture, économie, développement local, anciens combattants, politique. A travers tous ces domaines, elles sont ainsi un grand nombre à œuvrer auprès des enfants.

La ville se caractérise également par différentes instances permettant de rassembler autour de multiples thématiques des partenaires éducatifs :

- Le Projet Educatif Local et son Comité de Pilotage
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter Etablissement (CESCIE)
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires

Ce qui est proposé à l'heure actuelle dans les activités péri et extrascolaires :

a) Au niveau municipal :

Durant le temps périscolaire, la Direction Education Jeunesse (DEJ) organise :

- des accueils tous les matins de la semaine, le mercredi midi et les soirs (lundi, mardi, jeudi et vendredi sous forme d'accueil court et long)
- des Temps d'Activités Périscolaires
- des ateliers éducatifs dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité
- deux Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) sur les mercredis et les petites vacances (Mosaïque pour les enfants scolarisés en maternel et Do'Minos pour les enfants scolarisés en élémentaire). Les 11-13 ans ne sont pas accueillis en ALSH
- Un séjour de quatre nuitées.

Durant le temps scolaire :

- Interventions des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)
- Subvention aux écoles pour la réalisation d'une sortie scolaire. Cette subvention participe à la réalisation d'un séjour en classe transplantée. Jusqu'à présent, tous les élèves de CM2 partaient cinq jours en classe de neige ski de fond. Pour 2016, ce



sont les classes de CM1 et de CM2 qui partiront trois jours chacune. Les modalités pour 2017 et les années suivantes restent à définir.

- Des subventions culturelles sont attribuées aux écoles pour permettre d'accéder à des spectacles ou de mettre en place des actions culturelles vers le musée ou le cinéma.
- Visite du SITO A
- Stage VTT d'une semaine organisé avec la Maison du Vélo pour tous les élèves de CM1.

b) Au niveau associatif :

- l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly (OSCAR) organise un ALSH durant les grandes vacances ainsi que plusieurs séjours. Le nombre de places sur cette structure d'accueil (Ecle) est limité pour les enfants ayant moins de 6 ans. Sur cette tranche d'âge, la commune propose 60 places par jour à Mosaïque tandis que les locaux d'Ecle ne disposent que d'une capacité de 25 places pour un public cantonal. L'association propose également un large panel d'activités régulières en extrascolaire, tout au long de l'année.
- D'autres associations organisent également des accueils de loisirs, de façon complémentaire et temporaire, ainsi que des stages : le Football club sportif Rumilly Albanais, Albanais Seyssel Judo Pays de Savoie – Judo Rumilly, Rugby Rumilly – FCSR, les Scouts et guides de France qui proposent pour ces derniers également des séjours.
- Enfin, d'autres associations établies en dehors de Rumilly ont malgré tout une influence sur les familles et leurs enfants, notamment pour ce qui est des séjours. Il s'agit de la Fédération des Œuvres Laïques 74 (mais également dans le cadre des Semaines de lutte contre le racisme) et Lynx Action Loisirs, basé à Seyssel.

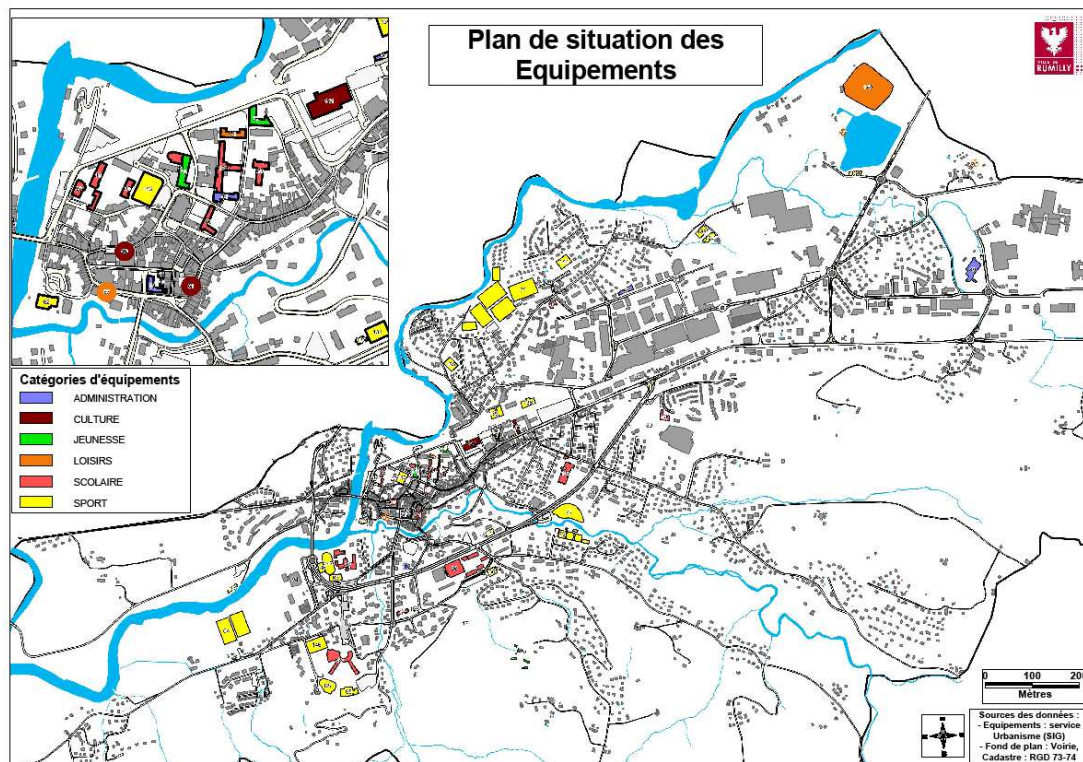
c) Transport scolaire

La commune finance le transport scolaire de la ville. Le service est géré par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) sous le contrôle du Conseil Départemental. Il existe quatre circuits de transport pour les enfants d'âge élémentaire – il n'y avait que trois circuits jusqu'en 2010. Ce service était peu fréquenté pour commencer mais il rencontre un réel succès depuis 2011.



d) Locaux et équipements

La Mairie de Rumilly dispose d'un très grand nombre d'équipements détaillé sur la carte et le tableau ci-après.



Cette carte est présentée en annexe sous format A3. Elle date de 2011 et quelques changements ont eu lieu depuis. Ainsi, la nouvelle gendarmerie a été construite – d'où la présence d'une ancienne gendarmerie. Le camping est dorénavant fermé et il manque la Maison du vélo et de la pêche et le nouvel hôpital.

NUMERO	TYPE	NOM
67		OSCAR
44	Administration	Trésor Public
45	Administration	CCAS
46	Administration	Police Municipale
47	Administration	Ancienne Gendarmerie
48	Administration	Pompiers
49	Administration	Centre Technique Municipal
50	Administration	Gare
51	Administration	Mairie
61	Administration	Direction Education Jeunesse
118	Administration	Nouvelle Gendarmerie
55	Ancien Camping	Le Madrid
138	Boulodrome	Robert Ramel
78	Centre de Loisirs	Do'Minos
79	Centre de Loisirs	Mosaïque
80	Centre de loisirs	Ecle
132	Centre de Tir	Chevaliers Tireurs Rumilliens
60	Cinéma	Le Concorde
130	Club de boxe	Boxing Club
33	Collège	Démotz
38	Collège	Clergeon

95	Déchetterie	de Broise
74	Ecole	Ecole de Musique Danse Théâtre
28	Ecole Elémentaire	Albert André
30	Ecole Elémentaire	Léon Bailly
35	Ecole Elémentaire	Démotz
124	Ecole Elémentaire	René Darmet
31	Ecole Maternelle	Centre
37	Ecole Maternelle	Champ du Comte
41	Ecole Maternelle	Clairjoie
42	Ecole Maternelle	Prés Riants
43	Ecole Primaire	Jeanne D'Arc
142	Ecole Primaire	Joseph Béard
62	Gymnase	Roux Duplatre
63	Gymnase	du Clergeon
65	Gymnase	du Lycée de l'Albanais
66	Gymnase	du Champ du Comte
139	Gymnase	de Monery
77	Halte-Garderie	Croq'Lune
32	Lycée	Démotz
39	Lycée	Albanais
36	Lycée Professionnel	Porte des Alpes
40	Lycée Professionnel	Sainte-Thérèse
137	Musée	de l'Albanais
57	Office de Tourisme	De L'Albanais
72	Piscine	
127	Piste d'Athlétisme	du Lycée de l'Albanais
149	Piste de Karting	
53	Plan d'eau	Base de Loisirs
147	Plateau extérieur	du Collège
141	Pôle culturel	Quai des Arts
134	Skate-Park	
64	Stade	du Bouchet
71	Stade	des Grangettes
145	Stand de tir	du S.O.R
133	Terrain de	Paint-ball
135	Terrain de football	de l'Aumône
146	Terrain de football	du Lycée
148	Terrain de football	du Collège
144	Terrain de rugby	des Bauges
143	Terrain de sport	du Groupe Scolaire Démotz
128	Terrain multisports	du Bouchet
131	Terrain multisports	du Champ du Comte
73	Terrains de	Tennis

4. La concertation

La concertation pour le PEDT s'est amorcée lors de l'élaboration du PEL mais aussi à travers les différents dispositifs évoqués précédemment qui rassemblent les partenaires éducatifs. Plus spécifiquement pour le PEDT, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une équipe projet avait été constituée rassemblant les élus et services municipaux concernés ainsi que des représentants de l'Education Nationale (Inspecteur, directeurs d'écoles), des représentants de parents et la C3R.

Cette équipe reste une instance de concertation pour la municipalité et réfléchit sur tout nouveau projet tel que les locaux scolaires ou la sectorisation des écoles.

De plus, la ville dispose d'une instance de concertation supplémentaire : le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires. Il traite des affaires courantes dans ces domaines et rassemble les élus concernés et la Direction Education Jeunesse, des représentants de l'Education Nationale et des parents d'élèves.

Pour informer les familles et favoriser un échange, trois réunions publiques ont eu lieu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : deux en amont et une en aval. Le guide de la rentrée scolaire (cf. annexe) est distribué dans le cahier de liaison de tous les élèves en juin, afin que les familles puissent anticiper sur leur organisation de la rentrée suivante. Ce guide est ensuite disponible dans différents lieux stratégiques recevant le public concerné.

Le Projet Educatif Local a été distribué à tous les partenaires éducatifs et est disponible sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-rumilly74.fr/>

Le site internet est un outil de communication qui reprend toutes les informations utiles aux familles pour bien préparer une rentrée scolaire. Les familles qui d'ailleurs ont été destinataires de l' « Info familles », un document papier remis dans les cahiers des écoliers.

Enfin, le Rumilly.com, journal d'information municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres a permis d'informer tous les habitants des nouveautés éducatives ainsi que des articles parus dans la presse.

5. L'organisation éducative

a) Les orientations éducatives

Enfance

Les orientations prioritaires :

Proposer des accueils de loisirs de proximité de qualité durant les mercredis, les vacances et également durant le temps périscolaire (accueils matins, midis et soirs). Pour cela, il conviendra de :

- permettre l'accès des enfants à des loisirs éducatifs et diversifiés tout en assurant leur sécurité physique et morale.
- garantir un encadrement par du personnel formé et qualifié.
- garantir une continuité éducative entre les différentes structures : municipales, associatives et scolaires.
- assurer une restauration de qualité : accessible à tous et offrant une diversité des menus grâce à une fabrication sur place et un circuit de production court.
- proposer des séjours qui ouvrent sur le monde et sur les autres.
- favoriser la mixité des publics : selon les sexes, leur origine sociale et sur le plan intergénérationnel.
- lutter contre toutes les formes de discriminations.
- proposer un appui à la réussite des enfants notamment en soutenant les acquisitions de compétences des enfants (socle commun des connaissances et des compétences).

L'ouverture aux autres et au monde

L'éducation d'une personne, sa construction et son développement personnel ne peuvent se concevoir seulement dans une approche individuelle mais également dans une nécessaire ouverture aux autres et au monde. Il s'agit d'une priorité pour la ville de Rumilly, les enfants et les jeunes qui vivent sur son territoire.

Les orientations prioritaires :

- Les échanges dans le cadre du jumelage sont à soutenir pour favoriser cette ouverture au monde et aux autres.
- L'ouverture aux autres qui permet de construire un monde meilleur où chacun se respecte et se comprend c'est cultiver le « vivre ensemble ». Être capable d'écouter l'autre, entendre son point de vue, admettre ses arguments, faire preuve d'empathie, s'enrichir de la différence sont des compétences qui s'acquièrent progressivement et dès le plus jeune âge.
- Il s'agit également d'être ouvert aux personnes porteuses de handicap et aux publics fragiles.
- Cette ouverture sur autrui ne peut se réaliser que si elle est menée conjointement avec la découverte et la connaissance de soi : être capable de savoir qui l'on est, ce qui nous correspond et pourquoi, d'où l'on vient et où l'on va. Ce sont des étapes essentielles dans la construction de chaque individu et que la ville de Rumilly

souhaite favoriser. Tout comme elle souhaite aider les jeunes à découvrir leurs compétences et les valoriser.

- L'ouverture au monde commence par la connaissance de ce qui nous entoure. Cette démarche consiste à découvrir notre environnement le plus proche (les différents lieux d'accueil, Rumilly et ses alentours) pour s'en éloigner progressivement. Cette démarche peut être abordée sous différents angles : environnemental et écologique, culturel, social, économique, urbain, sociologique ... Ainsi, on donne les moyens aux enfants et aux jeunes de mieux appréhender le contexte dans lequel ils évoluent mais aussi de le conscientiser par rapport au monde qui les entoure. Ils peuvent alors en devenir les acteurs réfléchis et se mobiliser sur des sujets qui dépassent l'environnement proche.

L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs

Les temps libres qui peuvent être occupés par des activités culturelles, sportives ou de loisirs prennent de nos jours une place croissante. La ville de Rumilly s'implique et soutient les projets et actions dans ces domaines.

Chacun étant porteur de culture, il est nécessaire d'apprendre à en connaître toutes les formes, pour mieux appréhender le monde, s'y situer, pouvoir y agir individuellement comme collectivement. Il apparaît dès lors primordial pour la jeunesse rumillienne qu'elle puisse faire cet apprentissage culturel dès son plus jeune âge.

Cet aspect doit être complété par une ouverture sur les sports et les loisirs qui contribuent à l'épanouissement de chacun. La pratique sportive est l'occasion également d'influer sur l'éducation physique, la santé, la connaissance de soi, le ludique. Le sport a ces vertus de favoriser le lien social, d'être aussi un outil de prévention et d'insertion.

Plus largement, toutes les formes de loisirs qui contribuent à l'épanouissement personnel dans le respect des autres sont à soutenir.

Les orientations prioritaires :

Rendre accessible à tous culture, sport et loisirs par :

- des activités proposées en adéquation avec les besoins et les aspirations des 0-18 ans, sans discrimination aucune.
- Une politique tarifaire adaptée.
- Un soutien aux partenaires qui s'engagent particulièrement auprès de l'enfance-jeunesse.
- Une communication accessible à tous.
- Des actions de médiation entre professionnels et publics.
- Des actions favorisant les liens intergénérationnels.

La parentalité

Les parents sont les premiers des éducateurs et leur rôle est des plus importants dans les apprentissages, l'épanouissement et la socialisation d'un enfant.

Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant, évolutif et adapté à la personnalité de son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir.

Être parent, cela procure des moments intenses d'émotion et l'on peut vivre les plus grandes joies comme éprouver de grandes difficultés. Dans une société en perpétuelle mutation, il n'est pas forcément évident de trouver sa juste place et un équilibre

harmonieux dans la famille. La ville souhaite apporter son soutien à l'exercice de la parentalité.

Les orientations prioritaires :

- Développer les actions d'aide à la parentalité.
- Développer le lien social pour favoriser le « vivre ensemble » en favorisant les échanges entre parents, entre parents et enfants.
- Permettre l'expression parentale dans un cadre adapté.
- Favoriser la participation des parents à la vie des structures.
- Mutualiser les informations du réseau de professionnels.
- Favoriser le travail des partenaires.

La prévention

La ville de Rumilly a engagé depuis plus de 10 ans maintenant une politique de prévention de la délinquance. Les actions qui en ont découlé portent aujourd'hui leurs fruits et ont permis de développer différentes formes de prévention au travers des réseaux qui se sont élaborés.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter Établissements (CESCIE) est ainsi un comité à vocation transversale réunissant de nombreux partenaires de l'éducation et qui permet d'intervenir en amont sur les questions de santé et d'addictions auprès notamment des élèves du primaire.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Les orientations prioritaires :

- Soutenir les partenaires de la prévention et l'association Passage en particulier.
- Soutenir l'éducation à la santé et à la citoyenneté via le CESCIE :
 - Soutenir l'éducation à la vie affective et à la sexualité.
 - Favoriser la médiation sociale et citoyenne.
 - Soutenir tous les aspects de la santé dans l'éducation : psychologique, physiologique, alimentaire.
- Être en mesure d'aider à lutter contre toutes les formes d'addiction.
- Favoriser une meilleure connaissance des acteurs de la prévention par les enfants.
- Respecter les rythmes de vie des enfants et les faire connaître.
- Lutter contre toute forme d'incivilité.

La citoyenneté et la laïcité

La citoyenneté, avec son contenu de droits et de devoirs est un élément incontournable du PEDT et il s'agit, en la mettant ainsi en avant, de reconnaître la qualité de citoyen de tout individu puisqu'il est membre et habitant de la cité, de la ville. Favoriser la citoyenneté, c'est souhaiter rendre chaque enfant membre actif de sa commune. C'est ensemble qu'une ville, une société se construisent, c'est donc avec la mobilisation de chacun, la participation de tous que l'on peut réussir. Les années voient décliner progressivement cette implication citoyenne et il est de notre devoir de la solliciter, de faciliter son éclosion.



Dans le même temps, cet engagement citoyen doit se faire dans le respect de l'autre selon un principe de laïcité. Cette valeur républicaine, la laïcité, s'ajoute aux valeurs citées en amont et, selon les mêmes préceptes, est présente de façon transversale dans tout le PEDT. Elle se décline ainsi dans le comportement de chacun, adultes comme enfants mais aussi dans les différents moments de la journée ou de vie commune.

Les orientations prioritaires :

- Favoriser la participation des enfants en faisant émerger leurs idées, leurs envies dans chacune des structures. Valoriser l'expression et le sens critique.
- Favoriser également la participation des parents et plus largement des familles et donc des citoyens. Cela peut provenir de réunions publiques ou privées, de fêtes de quartier ou de fêtes de voisin, en encourageant les initiatives.
- Ouvrir la Mairie et son fonctionnement à la connaissance du public.
- Soutenir et développer une éducation civique définissant les droits et devoirs de chacun.
- Renforcer les actions de mémoire.

Le soutien aux partenaires éducatifs

Les parents et les familles, l'Éducation Nationale, les associations, les institutions (CAF, CD, C3R, DDSC...) et les services municipaux sont tous engagés, à travers des réseaux existants et à renforcer, vers un même but : accompagner, ensemble et du mieux qu'il se doit, les enfants dans leur éducation. Des projets sont construits ensemble, des réseaux se créent, une histoire s'invente. Le soutien indéfectible de la Mairie peut prendre différentes formes : humaines, financières ou matérielle.

Les orientations prioritaires :

- Apporter un soutien aux parents et aux familles
- Mener une politique d'appui aux écoles et établissements scolaires pour favoriser la réussite scolaire en :
 - mettant à disposition du personnel d'appui : ATSEM et agents d'entretien
 - assurant un service de restauration scolaire
 - mettant à disposition des locaux adaptés et sécurisés, y compris pour les enfants porteurs de handicap, tout en veillant à une mutualisation de l'occupation des locaux scolaires.
 - assurant le besoin en équipement et en fournitures scolaires.
 - accompagnant les activités culturelles, sportives et de loisirs dans les établissements scolaires, notamment par l'implication des éducateurs sportifs, ainsi que l'ensemble des services municipaux.
- Apporter un soutien au milieu associatif afin de développer le lien social et contribuer à la dynamique du territoire, en :
 - mettant à disposition des associations les équipements existants de manière rationalisée.
 - valorisant le monde associatif par l'organisation de manifestations municipales.
 - attribuant des subventions aux associations dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, d'un ensemble de critères et d'une contractualisation à réaliser.
 - rédigeant et en mettant en place des conventions d'objectifs avec les associations.
- Développer le lien social pour favoriser le vivre ensemble, c'est :
 - favoriser les actions de l'Espace Croisollet envers les personnes ou les familles isolées.
 - favoriser les échanges entre parents et jeunes enfants.
 - maintenir une politique de subventionnement et d'aide financière



- Garantir une relation stable et équilibrée avec les partenaires institutionnels en engageant un dialogue constant.

b) Organisation de la journée

Se reporter également au Guide de la rentrée scolaire en annexe qui recense tous les horaires par école ainsi que tous les TAP proposés.

Temps du matin

De 7h20 ou 7h30, selon les écoles, jusqu'à 8h20 ou 8h35 moment où les enseignants prennent le relais, la mairie organise un temps d'accueil du matin dans chacune des écoles. C'est un temps calme pour les enfants durant lequel ils sont accueillis en douceur pour permettre une transition entre la nuit qui vient à peine de se terminer et la journée qui commence. Les enfants ont accès, s'ils le souhaitent, à des jeux de société, du dessin, du coloriage ou des petites activités manuelles nécessitant peu de matériel et qu'ils peuvent pratiquer en autonomie.

Temps du midi

Pour le repas du midi, la pause s'effectue de 11h30 à 13h30 dans la majorité des écoles.

L'organisation mise en place veille à ce qu'il y ait une individualisation de l'accueil et une prise en charge de l'enfant qui soit respectueuse de son rythme. Malgré un fonctionnement avec un self dans les écoles élémentaires qui pourrait avoir tendance à éclater des groupes constitués, il est fait attention à ce que des animateurs soient référents de groupes d'enfants. Et suivent ainsi ces derniers durant toute la durée du repas. De même, les ATSEM restent à table avec les enfants de maternelle et partagent le même repas depuis un an maintenant. Repas qui ne doit pas excéder 45 minutes, une règle interne qui a été fixée. Ensuite, différentes activités sont proposées aux enfants avec une variété d'intensité. Des temps calmes concluant toujours le temps de restauration scolaire. De plus, les équipes ont été formées à des méthodes de relaxation permettant de proposer ce retour au calme. Enfin, un relais d'information s'effectue entre les animateurs et les enseignants par l'intermédiaire d'interlocuteurs identifiés pour assurer cette mission.

Pour les plus jeunes, un temps de sieste est proposé, si possible, après le repas sans attendre la réouverture de l'école à 13h30 – ce qui est le cas dans deux écoles maternelles : Champ du comte et Joseph Béard.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) encadrées par l'Education Nationale se déroulent uniquement le midi car, le soir, beaucoup d'activités sont proposées.

Temps du soir

Trois formes d'activités différentes sont proposées après l'école : Temps d'Activité Périscolaire, atelier éducatif et accueil – garderie.

Temps d'Activité Périscolaire :

Un large panel d'activités est proposé dans les écoles élémentaires, selon des thématiques sportives, culturelles, scientifiques, etc. Elles fonctionnent par cycle trimestriel. Les inscriptions se font selon le choix des familles, le seul engagement demandé aux enfants est d'être présent à l'activité du début à la fin de la période.

Ces TAP durent une heure afin de permettre de découvrir une activité dans un temps plus long – les $\frac{3}{4}$ d'heure présentés dans le cadre de la réforme paraissant trop juste. Les enfants au sortir de la classe sont confiés aux animateurs qui les répartissent dans les bons secteurs selon le type d'activité. Un appel est effectué et du temps libre (entre 15 et 30 minutes) est laissé aux enfants afin qu'ils prennent un moment pour se détendre et goûter. Si jamais l'activité n'a pas lieu sur place, un temps de trajet ne devant pas dépasser 15 minutes peut être pris sur la pause de 30 minutes.

Les principes éducatifs liés aux TAP sont la découverte d'une activité : un apprentissage dans le plaisir d'un loisir éducatif. Il n'y a pas d'objectif de performance lié, seulement une



initiation et si l'enfant veut approfondir sa découverte, il peut se diriger ensuite vers des intervenants extérieurs. Les activités proposées s'appuient sur les compétences des équipes municipales et du monde associatif.

L'encadrement est assuré par des animateurs, des ATSEM, des éducateurs sportifs ou des agents culturels de la commune. Mais aussi par du personnel qualifié du monde associatif. Le taux est variable selon les activités, il peut être de 1 adulte pour 12 à 1 adulte pour 18 enfants.

Lorsque l'activité est terminée, plusieurs options sont possibles :

- les enfants sont récupérés par leurs parents dans l'école (et pas sur le lieu proprement dit de pratique)
- les enfants sont confiés à la garderie qui s'en charge jusqu'à l'heure de fermeture de la structure – plus tardive que le TAP en lui-même,
- ou bien les enfants peuvent partir seuls s'ils en ont l'autorisation.

Les TAP dans les écoles maternelles ont été réorganisées après une année d'exercice. Le fonctionnement similaire à l'élémentaire était trop contraignant pour les enfants et source de mal être. Les enfants ne comprenaient pas pourquoi certains d'entre eux pouvaient aller sur une activité et une heure de TAP était trop long. Si bien que depuis cette année, des activités sont toujours proposées mais de façon moins formelle, sans inscription au préalable, selon l'envie des enfants sur le moment et avec la possibilité d'arrêter éventuellement en cours de route.

Ateliers éducatifs

Ces ateliers sont organisés par la Direction Education Jeunesse qui en définit le contenu et les encadre. La Caisse d'Allocation Familiale verse une aide financière dans le cadre de ce Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Et ce sont les enseignants qui déterminent les enfants concernés par le dispositif. Ainsi, un contrat est signé et une évaluation est effectuée en commun avec les enfants, leur famille, l'Education Nationale et la DEJ.

Depuis cette année, un travail en amont est réalisé en juin : on connaît les ateliers, les enseignants repèrent les enfants qui pourraient être concernés. Ce qui permet de faire démarrer les ateliers beaucoup plus tôt dans l'année scolaire : mi-septembre, soit un mois plus tôt que précédemment.

Ces ateliers sont gratuits pour les familles et prioritaires sur les TAP au cas où leur enfant serait inscrit sur cette autre activité. Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 5 enfants.

Ces ateliers sont tournés vers une politique familiale d'intégration des familles. Ils sont représentatifs d'un partenariat réussi entre différents partenaires éducatifs.

Accueils du soir

Un accueil est proposé dans toutes les écoles. Une surveillance est assurée, des activités peuvent être proposées : jeux collectifs, jeux de société, activités manuelles simples, etc.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Mercredis

Depuis la réforme des rythmes scolaires, une nouvelle organisation est mise en place les mercredis puisque les enfants sont en classe de 8h30 à 11h30 – sauf Joseph Béard de 8h45 à 11h45 et les écoles privées qui n'ont pas cours.

Ainsi, un ALSH est proposé pour les enfants des écoles privées le mercredi matin. Tous les enfants sont accueillis à Do'Minos (structure accueillant les enfants de 6 à 11 ans habituellement). Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles vont ensuite prendre leur repas à Mosaïque et ils y passent le reste de la journée. La navette est assurée en bus

avec des animateurs. Les enfants d'âge élémentaire restent à Do'Minos pour prendre leur repas en attendant les enfants scolarisés dans le public qui les rejoindront après.

Pour les enfants scolarisés dans le public, donc, une fois que la classe est terminée, pour ceux qui sont inscrits au centre de loisirs, ils sont pris en charge par les animateurs qui les amènent grâce à un bus à l'école Joseph Béard où ils prennent leur repas. Cette école a été retenue plutôt que les locaux de Do'Minos car la circulation est particulièrement difficile ce jour-là, à cette heure-là sur le territoire. Une fois le repas pris, ils rejoignent le centre de loisirs Do'Minos.

Pour le fonctionnement de Do'Minos et Mosaïque, se reporter en annexe à leur projet pédagogique.

Petites vacances.

Durant les petites vacances, les deux structures retrouvent un mode de fonctionnement plus traditionnel avec un accueil en journée.

Il est envisagé un projet d'accès aux livres en partenariat avec la médiathèque et la DDCS. Pour ce projet intitulé « Des livres et moi », le souhait est de rendre le livre plus accessible à des enfants qui peuvent en être éloignés grâce à une sélection pertinente d'ouvrages et du mobilier adapté. Partant de Do'Minos, l'action rayonnerait dans tous les accueils péri et extrascolaire.

Scolaire - périscolaire

Il est important de souligner qu'un travail commun a été réalisé entre les différentes équipes éducatives : enseignants, directeurs, animateurs, afin d'établir des règles de vie communes aux différentes structures recevant du public.

Il est envisagé de rédiger une charte de l'intervenant éducatif pour synthétiser les comportements adoptés par chacun dans un document qui aurait vocation à fédérer les différents acteurs.

De même, il existe un lien entre les projets d'écoles et le PEDT. Il s'agit plus d'une intention commune que d'éléments spécifiques. Mais il va de soi malgré tout que l'on retrouve des similarités dès lors que l'on parle de notion de vivre ensemble, d'accès à la culture et à des activités sportives, de pédagogie différenciée, de renforcement du lien avec les familles, d'améliorer le langage ...

En outre, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur les moments de transition pour les enfants qui passent d'un temps d'activité scolaire à une activité périscolaire afin que cela se déroule dans les meilleures conditions de sécurité physique et affective.

Enfin, une attention particulière sera accordée aux instances et autres points de rencontre qui permettent de garantir une continuité éducative :

- Conseils d'école
- Travail collaboratif autour des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- Réunions d'équipes éducatives pour des conseils pluridisciplinaires rassemblant les équipes enseignantes et d'animation mais aussi médecin et psychologue scolaire et parfois d'autres partenaires extérieurs (orthophoniste, psychomotricien).
- Conseils d'enfants, etc.

Cette approche pluridisciplinaire associant en particulier scolaire et périscolaire (et indirectement l'extrascolaire), permet de croiser les regards sur les parcours éducatifs des enfants et d'avoir une vue d'ensemble afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.



Personnels encadrant

Pour encadrer tous ces temps périscolaire et extrascolaire, l'équipe de la Direction Education jeunesse est composée de :

- 14 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ayant le CAP petite enfance
- 28 animateurs + remplacements et renforts, détenteurs du BAFA
- 2 Directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs
- 2 Directeurs adjoints des Accueils Collectifs de Mineurs

Toutes ces personnes sont également détenteurs du PSC1 et ont suivi une formation pour la prise en charge des enfants en difficulté et sur la relaxation. Cinq d'entre elles ont un BPJEPS, deux un BAFA. Six personnes ont participé à une formation sur la communication non violente. Et Alain Bollon a formé les intervenants du CLAS à l'évaluation des ateliers éducatifs. Enfin, il est envisagé de former les équipes sur la manière de poser un cadre auprès des enfants avec bienveillance.

En sus, d'autres personnes travaillent à la DEJ :

- 1 Directrice
- 1 Directeur adjoint
- 1 Coordinateur jeunesse et Projet Éducatif Local
- 1 Coordinatrice temps de midi et des TAP
- 1 référent d'équipe de 3 écoles sur le temps de midi
- 5 Assistantes administratives chargées d'accueil
- 1 Responsable de la restauration scolaire
- 1 Chef de cuisine
- 1 Second de cuisine
- 7 Agents polyvalents de restauration

Soit 66 agents permanents, qui peuvent accéder aux formations du CNFPT, bénéficier d'accès à des concours, à un suivi de carrière avec la Direction des Ressources Humaines. Des entretiens de reprise du travail après un arrêt maladie dépassant un mois sont également réalisés. Une évaluation par an est effectuée au cours de laquelle chacun revient sur l'année écoulée et peut formuler des souhaits de formation.

6. L'instance de pilotage du PEDT

La ville de Rumilly dispose de plusieurs instances de pilotage des actions enfance – jeunesse. Le pilotage du PEDT pourrait avoir tendance à démultiplier ce type de groupe et pourrait diluer le pilotage éducatif nécessaire. Pour pallier cet inconvénient et optimiser les instances de pilotage, voici l'organisation retenue pour la ville de Rumilly :

- La Commission Education Jeunesse composée d'élus et de techniciens de la ville est un organe de validation interne qui travaille sur les dossiers de la DEJ et prépare ainsi les dossiers qui doivent être examinés par le Conseil Municipal.
- Le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires est une instance composée d'élus de la commune et de techniciens, de représentants de l'éducation nationale et de parents d'élèves. Il traite des affaires courantes dans les domaines de l'école, du péri et de l'extrascolaire.
- Le comité de pilotage du PEL et du PEDT. Il reprendra la composition du comité de pilotage du PEL :
 - des représentants municipaux (élus, techniciens) : de l'enfance jeunesse, des affaires sociales et de la petite enfance, des affaires culturelles, des affaires

- sportives et de la vie associative, de la prévention, de la communication
- des représentants institutionnels : éducation nationale du primaire et du secondaire, DDCS, CAF, conseil départemental, communauté de communes du canton de Rumilly
- des bailleurs sociaux
- des représentants des parents et des jeunes
- des partenaires associatifs

Ce comité de pilotage, en formation plénière, rassemble beaucoup de personnes et dans cette forme, sa vocation sera de valider des orientations proposées par des groupes de travail. En effet, selon les nécessités au regard de l'actualité du secteur, un ou des groupes de travail pourront être réunis afin d'étudier des dossiers tels que les locaux scolaires, la carte scolaire. Des sujets purement éducatifs seront également abordés pour engager un débat entre les différents partenaires et permettre un partage d'expérience mais aussi de dégager des consensus sur les besoins des enfants et des jeunes dans leurs parcours éducatifs. Il conviendra ainsi de former un réseau éducatif dynamique constitué de tous ces partenaires permettant d'être en phase avec les orientations prioritaires du PEL et du PEDT, sans être déconnecté du terrain.

7. La démarche d'évaluation

L'évaluation d'un projet se prépare dès l'élaboration de celui-ci. Le PEDT n'échappe pas à cette règle. Il reprendra tous les outils qui ont pu être élaborés pour le PEL, notamment par l'intermédiaire des 60 fiches actions dont les contenus reprennent critères et indicateurs d'évaluation.

Le PEDT permettra néanmoins de renforcer cet aspect du projet – l'évaluation, car le constat nous indique qu'il est nécessaire d'y consacrer plus de temps. Ainsi, un suivi des TAP existe actuellement mais nous nous fixons comme objectif au cours des trois années à venir d'approfondir cette évaluation.

Elle pourra revêtir différentes formes, entre l'évaluation annuelle effectuée en comité de pilotage et qui aura vocation à être généraliste et parfois à cibler quelques actions en particulier et les évaluations internes aux actions qui sont réalisées également annuellement mais qui font l'objet de bilans intermédiaires et de réajustements quotidiens. En effet, comme dans tout projet et en particulier lorsque l'on touche à l'humain, des adaptations constantes sont nécessaires pour trouver le bon équilibre dans la relation qui se noue entre l'enfant et son accompagnateur ou intervenant éducatif.

8. Conclusion

Dans le Projet Educatif Territorial de la ville de Rumilly ont été définies les orientations prioritaires éducatives pour les enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire. Un travail de précision sera engagé ensuite quotidiennement pour mettre en œuvre le PEDT, y compris dans son évaluation. Ainsi, la ville souhaite garantir une qualité dans les parcours éducatifs en accord avec tous les partenaires intervenants auprès des enfants.



Annexes :

Projet Educatif Local
Guide de la rentrée scolaire
Projet pédagogique de Do'Minos
Projet pédagogique de Mosaïque
Plan de situation des équipements

Sources et références :

Statistiques de l'INSEE
Diagnostic du PEL de la ville de Rumilly – 2011
Projet Educatif Local de la ville de Rumilly – 2013 / 2017
Analyse des Besoins Sociaux du Centre Communal d'Action sociale de la ville de Rumilly – 2014
Généraliser les PEdT – Outils pour la refondation de l'école. Janine Bouvat, Renaud Chiron, Philippe Courtesseyre, Claire Leconte. Dossier d'experts. Territorial éditions.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre
Décret n° 2013-705 du 2 août 2013, modifié par le décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014, portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République

